

# 165 PROLIPRIM UNIVERSEL



## LES + PRODUIT

- ▶ Polyvalent : tous supports
- ▶ Renforce la cohésion du support
- ▶ Favorise l'adhérence des ragréages
- ▶ Compatible avec la chape anhydrite

## CONSUMMATION

- ▶ 100 à 200 g/m<sup>2</sup> suivant la porosité du support

## DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- ▶ Visé dans les certificats QB des enduits de sol et mortiers-colles.

## CONDITIONNEMENT

- ▶ Bidons de 2 - 5 - 20 litres
- ▶ Cuve IBC de 1 000 litres

## CONSERVATION

- ▶ **12 mois** à partir de la date de fabrication, en emballage d'origine non ouvert, et stocké à l'abri du gel et des fortes températures (5°C à 35°C)

## GARANTIE

- ▶ R.C. fabricant

**ASSISTANCE TECHNIQUE** : PAREXGROUP SAS assure l'information et l'aide aux entreprises qui en font la demande pour le démarrage d'un chantier afin de préciser les dispositions spécifiques de mise en œuvre du produit (ou procédé). Cette assistance ne peut être assimilée ni à la conception de l'ouvrage, ni à la réception des supports, ni à un contrôle des règles de mise en œuvre.

**0 826 08 68 78** Service 0,15 € / min + prix appel

## DOCUMENTATION TECHNIQUE - Décembre 2022

Cette Fiche Technique a pour but d'informer sur les propriétés du produit. Les renseignements qui y figurent sont basés sur nos connaissances actuelles. Il appartient à l'utilisateur de s'informer sur l'adaptation du produit à l'usage désiré et de vérifier qu'il dispose de la version la plus récente - Mise à jour consultable sur [parexlanko.com](http://parexlanko.com).

**PAREXGROUP SAS** 19 place de la Résistance - CS 50053  
92445 Issy-les-Moulineaux Cedex - Tél. (33) 01 41 17 20 00

PAREXLANKO est une marque du groupe Sika.

# PAREXLANKO



## DESCRIPTION

- **165 PROLIPRIM UNIVERSEL** présente une grande polyvalence. Il régule la porosité des supports évitant ainsi le bullage et facilite l'application des enduits de sol. Il favorise l'adhérence du ragréage ou de la colle sur supports lisses ou fermés. Il assure la bonne tenue des enduits de sol et des colles sur chape anhydrite.

## DOMAINES D'APPLICATION

- Murs intérieurs et extérieurs
- Sols intérieurs et extérieurs
- **SUPPORTS ADMISSIBLES**
- Chape ciment rapportée
- Chape ciment incorporée
- Chape fluide ciment ou anhydrite
- Plancher béton
- Dalle béton surfacée
- Élément préfabriqué
- Plaque à base de cellulose (type Fermacell)
- Plaque à base de ciment (type Hydropanel)
- Enduit plâtre
- Plaque de plâtre
- Béton et mortier allégés
- Béton cellulaire
- Trace de colle
- Dalle plastique semi-flexible
- Panneau bois (CTB-H/CTB-X/OSB3)
- Ancien carrelage au sol
- Ancienne peinture poncée

## ■ PRODUITS ASSOCIÉS

- Enduit de lissage
- Enduit de ragréage
- Enduit de dressage
- Mortier-colle
- Colle décoration
- **597 PROLIMUR PROTEC\***
- **588 ENDUIT D'ÉTANCHÉITÉ\***
- **598 PROLI IMPER\***

## CARACTÉRISTIQUES

- **Composition** : dispersion aqueuse de copolymères acryliques
- **Présentation** : liquide blanc
- **Densité** : 1 ± 0,1
- **ph** : 8,5 ± 1
- **Classement** : ininflammable, non toxique

\* Voir la Fiche Technique du produit.

## PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

- Températures d'utilisation comprises entre + 5°C et + 35°C.
- Ne pas utiliser en bassin de piscine.
- Nettoyage du produit frais à l'eau.
- Nettoyage du produit sec à la vapeur d'eau.
- Consulter la Fiche de Données de Sécurité avant utilisation du produit.
- Port des EPI conformément aux recommandations de la Fiche de Données de Sécurité.

## MISE EN ŒUVRE

### ■ PRÉPARATION DES SUPPORTS

- Les supports doivent être conformes aux textes en vigueur, Normes DTU, CPT.
- Ils doivent être sains, solides, secs, propres, non fissurés, exempts de graisse, de trace de plâtre, de cire ou de tout autre produit pouvant altérer l'accrochage.
- Éliminer par grattage, puis par balayage ou aspiration, les traces de plâtre, de laitance, de peinture, de colle ou d'enduit.
- Les sols souillés de cire, de graisse ou de peinture doivent être décapés.
- Dans tous les cas les supports doivent être dépoussiérés.

### Ancien carrelage et peinture

- Dépoussiérer les peintures brillantes et les carrelages émaillés. Les poussières seront aspirées.
- Éliminer le glacié formé par les graisses et produits d'entretien (cire, encaustique) à l'aide d'une lessive sodée. Rincer abondamment à l'eau claire et laisser sécher.

### Chape anhydrite et support très poreux

- Vérifier que le taux d'humidité soit conforme aux recommandations du fabricant de la chape.
- Éliminer le brillant de surface par brossage ou par ponçage suivi d'un dépoussiérage efficace.
- Appliquer 2 couches de primaire, espacées de 30 min minimum.

### ■ PRÉPARATION DU PRODUIT

- **165 PROLIPRIM UNIVERSEL** est prêt à l'emploi et ne doit pas être dilué.

### ■ APPLICATION

- La mise en œuvre s'effectue au rouleau, à la brosse ou à la raclette caoutchouc en veillant à répartir uniformément le produit sur le support.
- Ne laisser ni surépaisseur, ni manque.

### Temps de séchage

- 30 min à 2 h selon la nature du support, la température et l'humidité relative.
- **165 PROLIPRIM UNIVERSEL** peut être recouvert dès qu'il est sec au toucher.

### Le délai de recouvrement

- Il ne devra pas excéder 24 h, dans le cas contraire réappliquer une couche de primaire et laisser sécher.

**Gemeinschaft Emissionskontrollierte  
Verlegewerkstoffe, Klebstoffe und Bauprodukte e.V.**

Association for the Control of Emissions from Products  
for Flooring Installation, Adhesives and Building Materials

Association pour le Contrôle des Emissions des Produits  
de Pose, des colles et produits de construction



**Concession d'une licence pour l'utilisation du label EMICODE**

La licence n°	6147/27.10.10
pour l'article	165 PROLIPRIM UNIVERSEL
de l'entreprise	Parex Group SA
sur demande du	31.07.2015

est attribuée pour l'apposition du label EMICODE selon la classification fixée par les directives en § 10 des statuts du label GEV-EMICODE

au nom de la GEV pour l'article mentionné ci-dessus, selon le § 5 alinéa 4 des statuts du label GEV-EMICODE



Ainsi, cet article satisfait les critères mentionnés au verso.  
La société est un membre titulaire de la GEV.

**OM 070**      **05.08.2020**  
Valide jusqu'au 05.08.2025

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'D. Müller'.

Le Directeur  
Association pour le Contrôle des Emissions des Produits  
de Pose, des colles et produits de construction  
Völklinger Straße 4 · D-40219 Düsseldorf

## Conditions d'attribution de licence pour l'apposition du label EMICODE

Le produit classé conformément à la licence au recto doit satisfaire - selon les statuts et les directives du Conseil Technique de la GEV - entre autres les critères suivants:

- Le produit satisfait toutes les dispositions légales, tout particulièrement en matière de législation des produits chimiques et de décrets.
- Le produit est - selon la définition de la Réglementation Technique all. "TRGS 610" - exempt de solvant, sauf s'il s'agit d'un produit de surface. S'il fait partie d'un groupe de produits répondant à une catégorie GISCODE (classification all.), celle-ci sera indiquée.
- Une fiche de données de sécurité répondant aux normes et réglementations nationales en vigueur sera établie pour le produit.
- Aucune substance cancérigène, mutagène ou reprotoxique des classes 1A et 1B ne doit être utilisée pour la fabrication du produit.
- Le contrôle du produit intervient selon les "méthodes de contrôle de la GEV". La teneur en COV sera déterminée dans une chambre d'essai selon le procédé de thermodesorption sur tenax, suivi d'une analyse par chromatographie gazeuse et spectrométrie de masse.
- La classification dans la catégorie EMICODE concernée s'effectue conformément aux descriptions et aux concentrations totales en COV / COSV ci-dessous. Pour identifier le produit, utiliser la catégorie EMICODE correspondante:

### 1) Produits de pose, colles et produits du bâtiment

Paramètre	EC 1 <sup>PLUS</sup>	EC 1	EC 2
	Concentration maximale admise [ $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ]		
COVT après 3 jours	$\leq 750$	$\leq 1000$	$\leq 3000$
COVT après 28 jours	$\leq 60$	$\leq 100$	$\leq 300$
COSVT après 28 jours	$\leq 40$	$\leq 50$	$\leq 100$
Valeur R basée sur les valeurs "CMI" selon la Commission all. AgBB (pour l'évaluation de l'impact des produits du bâtiment sur la santé), après 28 jours	1	-	-
Somme des COV non évaluables	$\leq 40$	-	-
Formaldéhyde après 3 jours	$\leq 50$	$\leq 50$	$\leq 50$
Acétaldéhyde après 3 jours	$\leq 50$	$\leq 50$	$\leq 50$
Somme des formaldéhydes et acétaldéhyde	$\leq 0,05$ ppm	$\leq 0,05$ ppm	$\leq 0,05$ ppm
Somme des substances volatiles 1A / 1B après 3 jours	$\leq 10$	$\leq 10$	$\leq 10$
Toute substance volatile 1A / 1B après 28 jours	$\leq 1$	$\leq 1$	$\leq 1$

### 2) Traitement de surface pour parquets, sols minéraux et revêtements de sol souples

Paramètre	EC 1 <sup>PLUS</sup>	EC 1	EC 2
	Concentration maximale admise [ $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ]		
Somme COVT + COSVT après 28 jours	$\leq 100$ dont 40 COSV maxi.	$\leq 150$ dont 50 COSV maxi.	$\leq 450$ dont 100 COSV maxi.
Formaldéhyde après 3 jours	$\leq 50$	$\leq 50$	$\leq 50$
Acétaldéhyde après 3 jours	$\leq 50$	$\leq 50$	$\leq 50$
Toute substance volatile 1A / 1B après 3 jours	$\leq 10$	$\leq 10$	$\leq 10$
Toute substance volatile 1A / 1B après 28 jours	$\leq 1$	$\leq 1$	$\leq 1$